

RELATIONS DU GRAND PERIGUEUX AVEC LES ASSOCIATIONS

Année 2020

La communauté d'agglomération du Grand Périgueux entretient de nombreuses relations avec le monde associatif. Ces relations, étroitement liées à ses statuts et son intérêt communautaire, se présentent sous différentes formes : aides financières, apports en nature, prestations, délégations de service public...

Prenant acte des remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes, lors de son contrôle sur les exercices 2014 et suivants, l'assemblée délibérante a décidé de créer une mission d'évaluation et de contrôle des associations et des organismes extérieurs (DD118-2019 du 26 septembre 2019).

Cette mission a pour objectif de veiller à la sûreté juridique des procédures mises en place par le Grand Périgueux et d'assurer un contrôle optimal de l'usage des fonds publics (en numéraire ou en nature) affectés à des missions d'intérêt général gérées par des personnes morales externes à l'EPCI.

Afin de garantir une parfaite connaissance des élus et des administrés dans ce domaine, il a été décidé qu'un rapport portant sur les relations entre l'EPCI et les associations de l'année N-1 serait présenté à l'assemblée. Le premier rapport a été réalisé en 2020 pour l'activité de l'année 2019.

L'année 2020 a été marquée par la survenance de la crise sanitaire. Son impact sur les relations de l'agglomération avec le tissu associatif s'illustre en particulier par une forte augmentation de l'intervention dans le secteur économique et social et une baisse notable des prestations commandées par le secteur enfance et petite enfance.

Si en 2019, 1 795 055,42 € ont été apportés par le Grand Périgueux au monde associatif, soit plus de 200 associations bénéficiaires, en 2020, c'est un total de 2 231 965,98 € pour près de 150 associations.

Seulement une quinzaine de ces associations ont un champ d'actions national - essentiellement des adhésions à des associations techniques - les autres faisant partie du tissu régional et local dans la très grande majorité. Les apports sont de différentes formes : subventions en numéraire, achat de prestations, délégation de service public, mises à disposition de sites à titre gratuit ou à un tarif minoré.

Table des matières

I- PRESENTATION GENERALE DES APPORTS DU GRAND PERIGUEUX AU MONDE ASSOCIATIF	4
I A- REPARTITION DES APPORTS PAR SECTEURS	4
I A.1- L'insertion et l'action sociale : 1 317 110,13 €	5
I A.2- Le sport : 320 248 €	6
I A.3- La culture et l'animation du territoire : 169 418,70 €	7
I A.4- Le développement économique et touristique : 361 323,30 €	7
I A.5- Le développement durable et les mobilités : 37 570,85 €	7
I B- REPARTITION DES APPORTS PAR MONTANTS	8
I B.1- Les apports supérieurs à 100 000 €	9
I B.2- Les apports entre 50 000 € et 99 999 €	9
I B.3- Les apports entre 20 000 € et 49 999 €	9
I B.4- Les apports entre 10 000 € et 19 999 €	10
I B.5- Les apports entre 5 000 € et 9 999 €	12
I B.6- Les apports entre 1 000 € et 4 999 €	13
I B.7- Les apports inférieurs à 999 €	15
I B.8- Les apports non évalués.....	16
I C- REPARTITION PAR NATURE D'INTERVENTION	18
II- ADHESIONS A DES ASSOCIATIONS	19
III- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	21
IV- ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES PAR LE GRAND PERIGUEUX.....	22
IV A- RAPPELS SUR LA REGLEMENTATION APPLICABLE	24
IV B- LES ASSOCIATIONS AYANT BENEFICIE DE SUBVENTIONS DE PLUS DE 23 000 € EN 2020.....	26
IV C- LES SUBVENTIONS SUIVIES PAR LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION ET EMPLOI.....	28
IV C.1- Aides exceptionnelles crise sanitaire : 246 769,30 €	28
IV C.2- Emploi : 256 887 €.....	29
IV C.3- Aides économiques : 71 200 €	30
IV C.4- Promotion des filières : 1 020 €	30
IV D- LES SUBVENTIONS SUIVIES PAR LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION EN LIEN AVEC LE SERVICE PISCINES ET PARTENARIATS SPORTIFS	31
IV D.1- Les partenariats de communication : 58 847 €	32
IV D.2- Les grands évènements : 19 585 €	33
IV D.3- Les clubs sportifs : 200 804 €.....	33

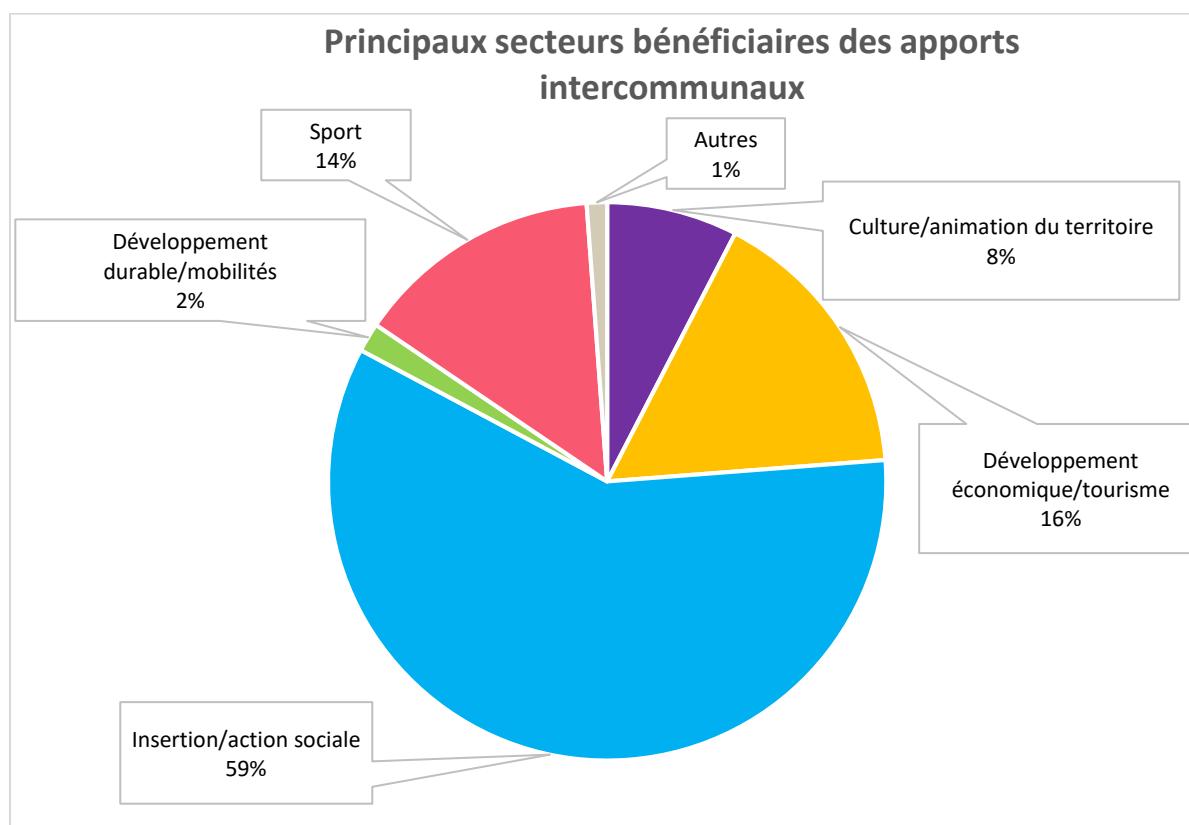
IV D.4- Les manifestations sportives d'envergure : 4 000 €	34
IV D.5- Bénéficiaires des mises à disposition gratuites de couloirs de piscine	34
IV D.6- Autres : 13 800 €.....	34
IV E- LES SUBVENTIONS SUIVIES PAR LA DIRECTION HABITAT ET COHESION SOCIALE	35
IV E.1- Politique de la ville : 100 500 €	35
IV E.2- Quartier prioritaire de Chamiers : 113 588,58 €.....	37
IV E.3- Equilibre social de l'habitat : 6 139,38 €	38
IV E.4- Subvention exceptionnelle Covid-19 : 1 500 €.....	38
IV F- LES SUBVENTIONS SUIVIES PAR LA DIRECTION STRATEGIES TERRITORIALES	38
IV F.1- Coopération internationale : 43 650 €.....	39
IV F.2- Mobilité : 9 729,81 €	39
IV G- LES AUTRES SUBVENTIONS	40

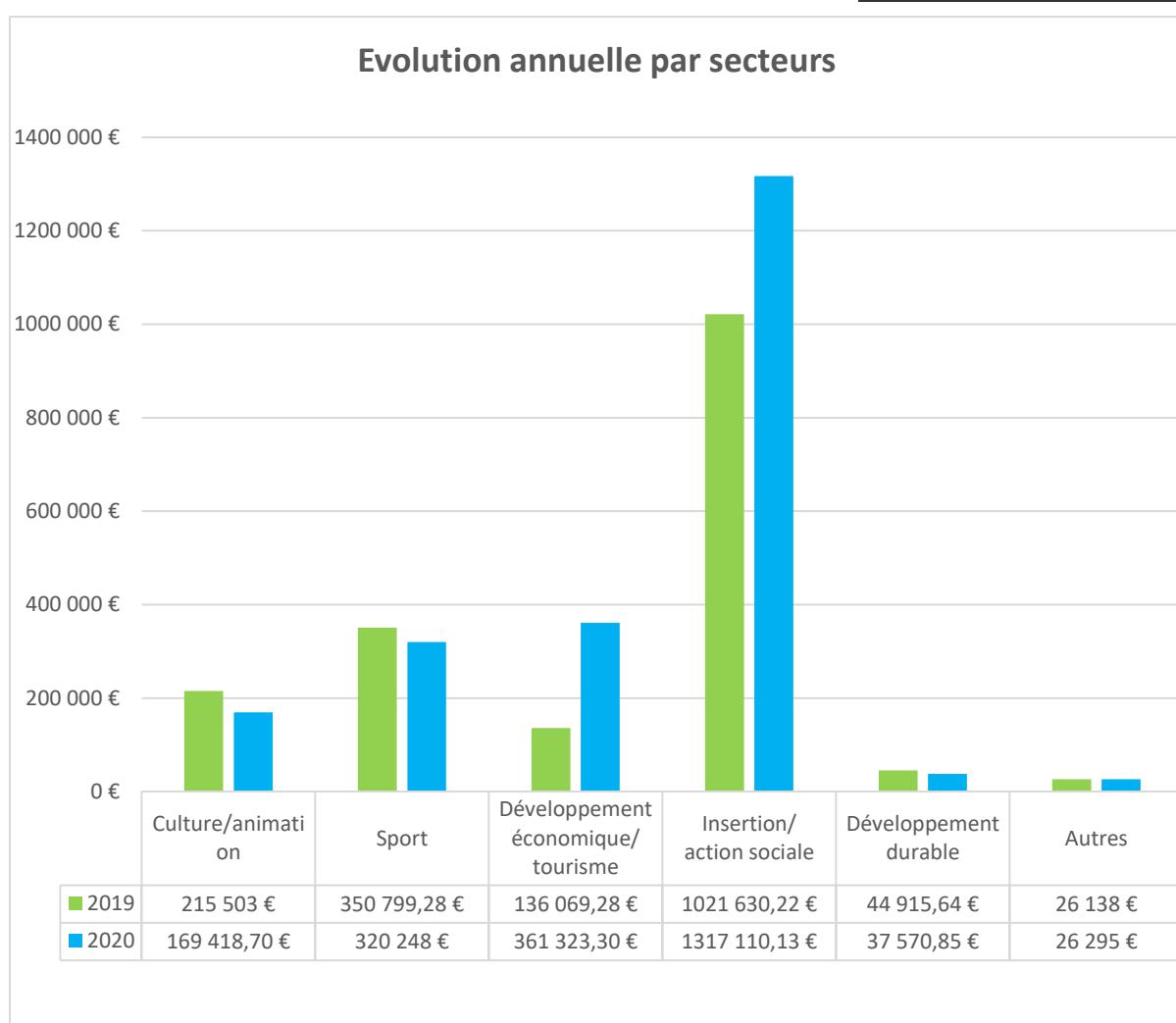
I- PRESENTATION GENERALE DES APPORTS DU GRAND PERIGUEUX AU MONDE ASSOCIATIF

La crise sanitaire a eu un impact important sur les apports du Grand Périgueux au monde associatif. L'annulation ou la réalisation partielle d'évènements en particulier dans les domaines culturel, sportif ou artisanal ont été prises en compte, mais l'agglomération est néanmoins restée aux côtés du tissu associatif local, maillon essentiel du lien social, en prenant en compte les dépenses déjà engagées et non récupérables. Elle a également maintenu à l'identique les subventions aux clubs sportifs communaux.

A l'inverse, des subventions supplémentaires ont été octroyées pour soutenir l'activité économique et l'emploi, notamment via ***Initiative Nouvelle Aquitaine*** (220 000 €) et ***Initiative Périgord*** (15 000 €) ou l'annulation de loyers aux structures locataires de l'agglomération : ***Institut du goût du Périgord*** (11 769,30 €), ***Chantier-théâtre*** (2 700 €) et ***ADMR*** (1 601,43 €). Une subvention a été attribuée au ***Secours populaire*** (1 500 €) qui a justifié d'un accroissement exceptionnel des bénéficiaires.

I A- REPARTITION DES APPORTS PAR SECTEURS





I A.1- L'insertion et l'action sociale : 1 317 110,13 €

Au total, ce secteur a bénéficié en 2020 de 1 317 110,13 €, soit 28,9% de plus qu'en 2019.

Sont comprises :

- des prestations (entretien, recyclage...) via l'insertion professionnelle : **ASD 24/Entretien 24** (98 542,66 €), **ASPRI 24** (99 066,53 €), **ARTEEC** (10 710 €), **3S** (6 764,25 €), l'ESAT **Oséa** (37 986,45 €)...
- la prestation de **Soliha** pour le programme Amélia 2 (288 409,8 €),
- la participation aux structures rattachées d'aides à l'emploi : **Maison de l'Emploi** (139 000 €), **Mission Locale** (126 887 €),
- l'accompagnement des gens du voyage accueillis sur les aires du Grand Périgueux : **centre social St Exupéry** (45 000 €),
- des actions à destination des habitants des quartiers prioritaires : politique de la ville / renouvellement urbain : **Camp'US** (49 758,58 €), **centre social St Exupéry** (27 100 €), **Escale&Co** (24 530 €),

- des actions pour l'accès au droit, à la mobilité cf plateforme MUST par l'**AFAC 24** (9 000 €) ou la lutte contre les inégalités,
- des actions pour l'accompagnement à la citoyenneté, à la parentalité et l'expression des jeunes...
- la prise en charge d'une partie des travaux de raccordement de la **SPA** de Marsac à l'assainissement collectif (36 775,02 €) et une aide à l'investissement à la **Croix Rouge** (25 000 €)
- des actions de solidarité internationale : **Office international de l'Eau** (43 650 €).

Les principaux éléments d'augmentation sont liés à l'augmentation de la prestation de **Soliha** (+62%) pour répondre au succès d'Amélia 2, la mise en œuvre de nouveaux programmes ANRU, Fabrique de Territoire, Silôt (+72%) et des accompagnements d'opérations exceptionnelles d'investissement (**Croix Rouge** et **SPA**).

Ne sont pas incluses les bourses attribuées aux internes en médecine (1 020 €), ni les aides versées aux propriétaires bailleurs ou occupants dans le cadre du programme d'aide à la rénovation Amélia 2 (590 338 € attribués pour 251 786.87 € de travaux réalisés en 2020).

I A.2- Le sport : 320 248 €

Au total, ce secteur a bénéficié de 320 248 € en 2020, soit 8,7% de moins qu'en 2019.

Cet apport comprend :

- l'achat de prestations aux clubs phares : **Trélissac football club, Club athlétique périgourdin rugby, Sport athlétique Trélissac rugby** (99 000 €),
- les partenariats sportifs avec un club par commune du territoire intercommunal (200 804 €),
- des actions à destination des habitants des quartiers prioritaires.

A noter qu'en raison de la crise sanitaire, les piscines communautaires n'ont que très peu été ouvertes aux activités. Par conséquent, la mise à disposition gratuite de couloirs au bénéfice de 6 associations n'a pas été valorisée pour 2020.

Ne sont pas incluses les subventions à trois sportifs de haut niveau qui représentaient 18 100 € en 2020.

N'est pas inclus dans ce rapport l'achat de prestations au Boulazac basket Dordogne (112 500 €) qui n'est pas une association mais une société anonyme sportive professionnelle (SASP).

I A.3- La culture et l'animation du territoire : 169 418,70 €

Au total, ce secteur a bénéficié de 169 418,70 € en 2020, soit 21,4% de moins qu'en 2019 (impact crise sanitaire).

Cet apport comprend :

- les partenariats pour des festivals sur tout le territoire (73 432 €) qui ont diminué de 46,2% par rapport à 2019 en raison de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité évènementielle,
- des actions à destination des habitants des quartiers prioritaires : **Ouïe dire** (41 740 €) à Coulounieix-Chamiers, qui déploie un nouveau programme d'interventions auprès des habitants dans le cadre du programme ANRU (+456,5%),
- des actions d'accès aux activités artistiques et culturelles notamment en milieu rural : **Chantier théâtre** (18 800 € avantages en nature inclus) à St Paul de Serre,
- les partenariats pour des évènements mettant en valeur la richesse du territoire.

I A.4- Le développement économique et touristique : 361 323,30 €

Au total, ce secteur a bénéficié de 361 323,30 € en 2020, soit une progression de 165,5% par rapport à 2019. Ce secteur a été le plus grand bénéficiaire de la politique de soutien de l'agglomération dans le cadre de la crise sanitaire.

Cet apport comprend :

- les adhésions à des structures d'accompagnement au développement : 42 200 €,
- les subventions à des associations du secteur économique : 318 989,30 € (+257%).

A noter que ne sont pas incluses les aides aux entreprises non associatives.

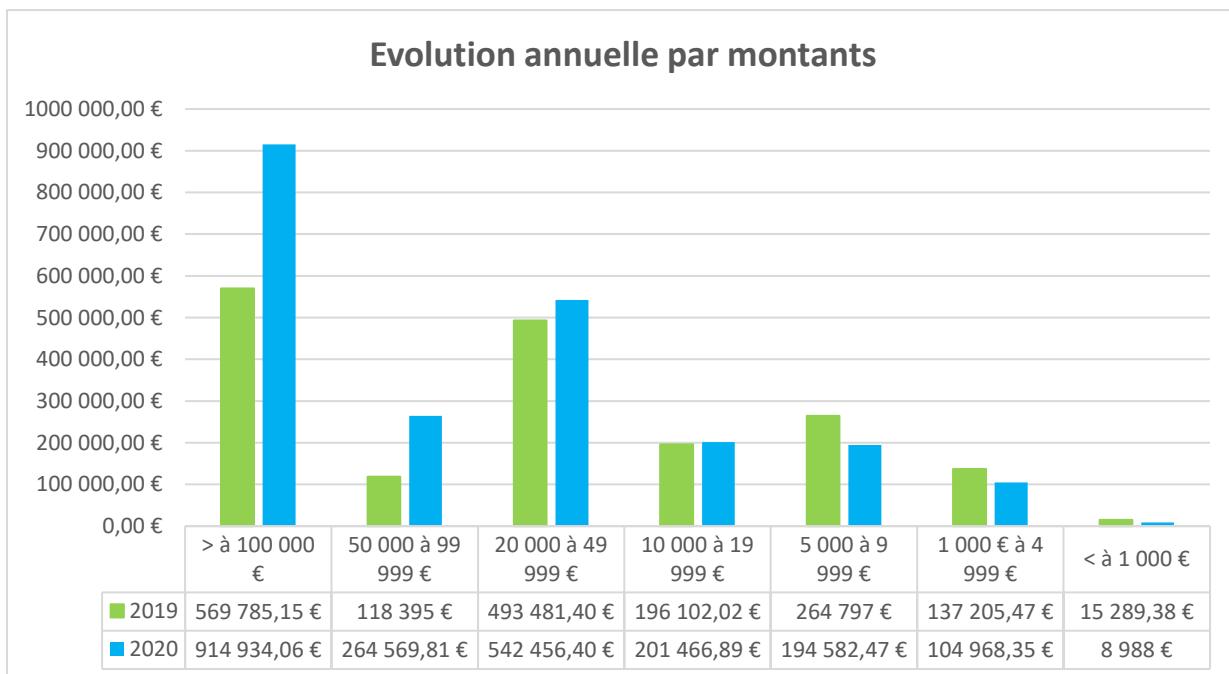
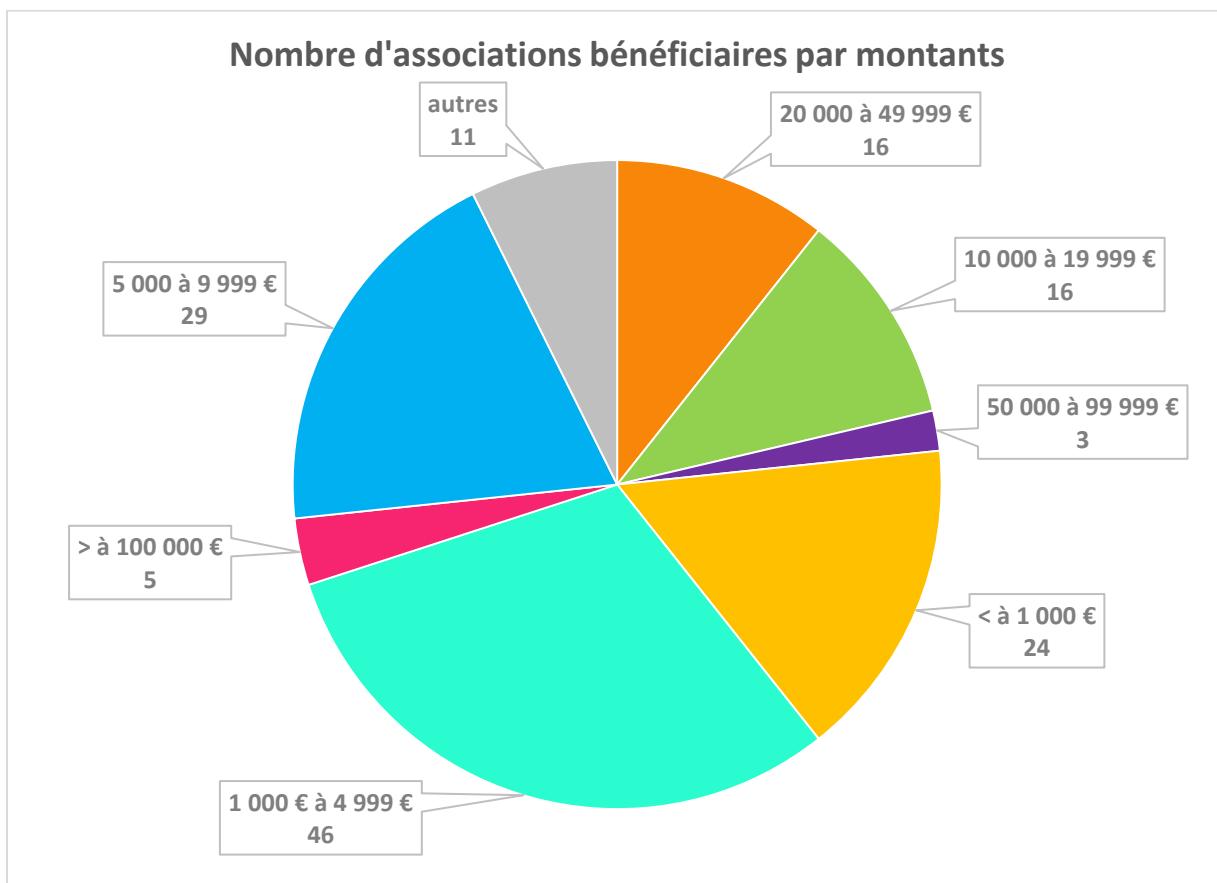
I A.5- Le développement durable et les mobilités : 37 570,85 €

Au total, ce secteur a bénéficié de 37 570,85 € en 2020, soit 16,4% de moins qu'en 2019.

Une baisse essentiellement liée à une actualisation des cotisations en matière de mobilités afin de supprimer les doublons existants entre la communauté d'agglomération et l'EPIC Périmouv'.

Cet apport est constitué principalement de cotisations, de prestations aux alsh et d'une mise à disposition gratuite d'un local comprenant l'entretien, la mise en sécurité et les fluides pour l'association **Vélorution** (9 729,81 €). Conformément au PCAET, une cotisation a été versée à **ATMO NA** pour procéder à l'analyse de la qualité de l'air (11 384,89 €).

I B- REPARTITION DES APPORTS PAR MONTANTS



I B.1- Les apports supérieurs à 100 000 €

association	actions	montant 2020	montant 2019
Soliha	prestataire pour programme Amélia 2	288 409,80 €	178 001,70 €
Initiative Nouvelle Aquitaine	soutien exceptionnel crise sanitaire	220 000 €	0 €
CDAS	action sociale au bénéfice du personnel adhérent de l'agglomération	140 637,26 €	137 904,82 €
Maison de l'emploi	aide à l'insertion des 26 ans et +	139 000 €	136 500 €
Mission locale	aide à l'insertion des – de 26 ans	126 887 €	126 887 €

I B.2- Les apports entre 50 000 € et 99 999 €

association	actions	montant 2020	montant 2019
ASPRI 24	prestations chantiers d'insertion	99 066,53 €	40 589,45 €
Entretien 24	prestations chantiers d'insertion	93 403,28 €	128 555,61 €
Centre social St Exupéry	-actions politique de la ville -prestations accompagnement des Gens du voyage -mises à disposition ponctuelles de l'ALSH (non évaluées) -programme Fabrique de territoire (reversement subvention Etat)	72 100 €	65 500 €

I B.3- Les apports entre 20 000 € et 49 999 €

association	actions	montant 2020	montant 2019
Camp'US	-préfiguration du pôle ESS et cultures urbaines de l'agglomération (dont reversement de 5 000 € de la CAF) -mise à disposition d'une maison, entretien/sécurité, fluides (évalués) -programme Fabrique de territoire (reversement subvention Etat)	49 758,58 €	38 400 €

RELATIONS DU GRAND PERIGUEUX AVEC LES ASSOCIATIONS

Envoyé en préfecture le 18/03/2022

Reçu en préfecture le 18/03/2022

Affiché le Année 2020 SLO

ID : 024-200040392-20220303-DD2022_010-DE

association	actions	montant 2020	montant 2019
OI Eau	coopération internationale Vietnam	45 112 €	52 895 €
Trélissac football club	prestations clubs phares	45 000 €	45 000 €
Ouïe dire	-action politique de la ville -programme ANRU	41 740 €	7 500 €
Association du personnel du Grand Périgueux	action sociale au bénéfice du personnel adhérent de l'agglomération	38 933,25 €	39 650,73 €
ESAT Oséa (APEI)	prestations chantiers d'insertion	37 986,45 €	1 628,48 €
SPA	aide exceptionnelle à l'investissement	36 775,02 €	0 €
Enfants de la Dordogne	subvention d'un club par commune	35 852 €	36 900,80 €
Institut du goût du Périgord	-accompagnement au développement économique -annulation loyers crise sanitaire	33 769,30 €	48 145,28 €
Initiative Périgord	-cotisation et accompagnement au développement économique -soutien exceptionnel crise sanitaire	30 300 €	15 300 €
Club athlétique périgourdin rugby	-prestations clubs phares -action politique de la ville	29 000 €	29 000 €
Sport athlétique Trélissac rugby	prestations clubs phares	27 000 €	27 000 €
Croix rouge	aide exceptionnelle à l'investissement	25 000 €	0 €
Escale&Co	programme Fabrique de territoire (reversement subvention Etat)	24 530 €	0 €
Canoë-kayak Marsac	subvention d'un club par commune	21 000 €	26 284 €
ADIL 24	information des habitants du territoire en matière de logement	20 699,80 €	20 699,80 €

I B.4- Les apports entre 10 000 € et 19 999 €

association	actions	montant 2020	montant 2019
Chantier théâtre	-développement de la culture en milieu rural -loyer minoré, travaux d'entretien/sécurité du site (évalués) -annulation loyers crise sanitaire	18 800 €	7 036 €

association	actions	montant 2020	montant 2019
Médiagora	-prestations enfance/ petite enfance -action politique de la ville -festival du Bleu en hiver	18 800 €	2 518,30 €
Foot Coulounieix Chamiers	subvention d'un club par commune	15 168 €	15 168 €
Périgord développement	cotisation développement économique	15 000 €	15 000 €
Odyssée	-prestation enfance -festival Mimos -action politique de la ville	13 872,5 €	34 802,75 €
Périgueux Canoë-kayak	subvention d'un club par commune	13 372 €	13 372 €
ATMO NA	étude de la qualité de l'air	11 384,89 €	9 938,16 €
Féroce marquise	festival Expoésie	11 250 €	11 250 €
Club d'entreprises interface (zone Boulazac)	accompagnement au développement économique	11 000 €	11 000 €
Foot bassimilhac	subvention d'un club par commune	10 848 €	10 848 €
Foot Notre Dame de Sanilhac	subvention d'un club par commune	10 758 €	10 758 €
ARTEEC	prestations chantiers d'insertion	10 710 €	20 891,66 €
AFAC 24	-animation de la plateforme pour les mobilités MUST (dont versement de 4 000 € de la CAF) -prestation restauration -mise à disposition d'un terrain pour jardin d'insertion (évaluée)	10 403,50 €	24 000 €
Sans Réserve	-action politique de la ville -festival Isle était une voie	10 100 €	12 741,77 €
Coop alpha	incubateur d'entreprises Emergence Périgord	10 000 €	5 000 €
Agence de développement et innovation Nouvelle Aquitaine (ADI)	cotisation développement économique	10 000 €	10 000 €

I B.5- Les apports entre 5 000 € et 9 999 €

association	actions	montant 2020	montant 2019
Vélorution	mise à disposition d'un local, entretien/sécurité, fluides (évalués)	9 729,81 €	4 000 €
Ligue de l'enseignement	-prestations enfance -festival la Vallée	9 509,20 €	11 175 €
Restos du Cœur	mise à disposition d'une maison et entretien (évalués)	9 453,60 €	7 000 €
Handball Champcevinel	subvention d'un club par commune	9 292 €	9 292 €
Amicale laïque Bassillac	festival de la Bande dessinée	9 000 €	9 000 €
ADCF (asso des communautés de France)	cotisation culture territoriale	9 000 €	9 000 €
Foot Razac	subvention d'un club par commune	8 452 €	8 452 €
Rugby Vergt	subvention d'un club par commune	7 716 €	7 716 €
Club d'entreprises Péri ouest (zone Marsac)	accompagnement au développement économique	7 200 €	7 200 €
Sanilhac expression	Sanilh'art	7 000 €	7 000 €
Association 3S	prestations chantiers d'insertion	6 764,25 €	8 900,04 €
Printemps o Proche Orient	festival Orizons	6 763 €	6 850 €
Foot Château l'Evêque	subvention d'un club par commune	6 562 €	6 562 €
Cités unies France	cotisation coopération internationale	6 436 €	6 436 €
Foot Chancelade	subvention d'un club par commune	6 414 €	6 414 €
Digital Aquitaine	cotisation développement économique	6 000 €	6 000 €
IDEAL connaissances	cotisations culture territoriale	5 940 €	5 808 €
All boards family	-actions politique de la ville -prestations enfance	5 822 €	7 780 €
Foot Coursac	subvention d'un club par commune	5 776 €	5 776 €
Foot Atur	subvention d'un club par commune	5 728 €	5 728 €
ADULLACT (logiciels libres pour administrations)	cotisation nouvelles technologies	5 500 €	5 500 €

association	actions	montant 2020	montant 2019
Groupement des autorités de transport (GART)	cotisation mobilités	5 153,23 €	5 153,38 €
ASD 24 (association de soutien de la Dordogne)	-prestations chantiers d'insertion -mise à disposition d'une maison au titre du logement d'urgence, travaux (évalués)	5 139,38 €	21 112,80 €
Foot Antonne Le Change	subvention d'un club par commune	5 124 €	5 124 €
Foot Mensignac	subvention d'un club par commune	5 088 €	5 088 €
Foot La Douze Cendrieux	subvention d'un club par commune	5 020 €	5 020 €
Maison Nouvelle Aquitaine	cotisation développement économique	5 000 €	5 000 €
Le Chemin (club de prévention sur l'agglomération)	action politique de la ville	5 000 €	20 816 €
Comité départemental du tourisme	cotisation	5 000 €	6 500 €

I B.6- Les apports entre 1 000 € et 4 999 €

association	actions	montant 2020	montant 2019
Foot Marsaneix	subvention d'un club par commune	4 286 €	4 286 €
Flep Coulounieix-Chamiers section astronomie	mise à disposition d'un terrain et d'un bâtiment (évaluée)	4 200 €	0 €
CAP tennis	manifestation sportive d'envergure nationale	4 000 €	4 000 €
FNCCR (accompagnement des collectivités en charge de réseaux)	cotisation réseaux eaux	3 743,39 €	3 757,57 €
Mnop	festival MNOP	3 291 €	11 250 €
Tennis Agonac	subvention d'un club par commune	3 282 €	3 282 €
Francas	-prestations enfance -cotisation enfance	3 265 €	2 304 €

association	actions	montant 2020	montant 2019
Boulistes Cornille	subvention d'un club par commune	3 164 €	3 164 €
France active	accompagnement développement économique	3 000 €	3 000 €
EPED (accompagnement à la parentalité)	actions politique de la ville	3 000 €	1 500 €
Ciné-cinéma	action politique de la ville	3 000 €	4 000 €
Centre des jeunes dirigeants	conférence développement économique	3 000 €	0 €
Foot Ste Alvère	subvention d'un club par commune	2 924 €	2 924 €
Péri-job (GESALT 24) (groupement d'employeurs sport, culture, loisirs)	prestations petite enfance	2 805 €	5 449,86 €
Association Aquitaine achats publics	cotisation	2 750 €	2 750 €
Foot Annesse et Beaulieu	subvention d'un club par commune	2 704 €	2 704 €
AVICCA (collectivités engagées dans le numérique)	cotisation développement numérique	2 525 €	2 500 €
ANATEEP (transports scolaires)	-cotisation mobilités -assurance pour les transports scolaires au nombre d'enfants	2 340 €	1 500 €
Club des villes et territoires cyclables	cotisation mobilités	2 320,53 €	2 320,53 €
Tennis de table Sarliac	subvention d'un club par commune	2 222 €	2 222 €
Foot St Pierre de Chignac	subvention d'un club par commune	2 198 €	2 198 €
Upop (université populaire)	action politique de la ville	2 000 €	2 300 €
Tennis club Boulazac	action politique de la ville	2 000 €	2 000 €
Radios libres en Périgord (RLP 24)	action politique de la ville	2 000 €	2 000 €
Roulettabille	action politique de la ville	2 000 €	1 500 €
Missions pharmaceutiques humanitaires (MPH)	action politique de la ville	2 000 €	2 000 €
Maison 24	action politique de la ville	2 000 €	0 €
CIFPH (participation citoyenne)	action politique de la ville	2 000 €	2 000 €

association	actions	montant 2020	Montant 2019
JAGAS (junior association)	action politique de la ville	2 000 €	1 500 €
Cap sciences	action politique de la ville	2 000 €	2 216 €
Boxing club Périgueux	action politique de la ville	2 000 €	2 000 €
ASPTT lutte	action politique de la ville	2 000 €	2 000 €
Judo Blis et Born Le Change	subvention d'un club par commune	1 888 €	1 888 €
Milhac moto club	subvention d'un club par commune	1 648 €	1 648 €
Foot Sorges Mayotte	subvention d'un club par commune	1 602 €	1 602 €
ADMR (micro-crèche de Sorges)	annulation de loyers crise sanitaire	1 601,43 €	0 €
Cycloclub rando St Crépin	subvention d'un club par commune	1 578 €	1 578 €
Secours populaire	aide exceptionnelle crise sanitaire	1 500 €	0 €
Périgueux handball	action politique de la ville	1 500 €	0 €
Livre en fête	Salon du livre Champcevinel	1 343 €	9 900 €
Pétanque Savignac Les Eglises	subvention d'un club par commune	1 138 €	1 138 €
Tupercutes	prestation enfance	1 130 €	0 €
Association de promotion de la truffe	Fête de la truffe Sorges	1 020 €	0 €
So coopération	cotisation coopération internationale	1 000 €	1 000 €
Siphon'art	action politique de la ville	1 000 €	2 505 €
Confédération nationale du logement (CNL)	accompagnement des locataires	1 000 €	1 000 €

I B.7- Les apports inférieurs à 999 €

association	actions	montant 2020	Montant 2019
CLAP	la Truffe d'argent	979 €	16 800 €
UFOLEP	prestations enfance	800 €	965 €
Compagnie Tortilla	prestation petite enfance	760 €	0 €
Au ch'tite maquette	prestation enfance	711 €	0 €
Enfants du pays de Beleyme	-prestations chantiers d'insertion -prestation enfance	674 €	10 670 €

association	actions	montant 2020	Montant 2019
Grape	accompagnement des pépinières d'entreprises	634 €	500 €
U Polt	cotisation mobilités	500 €	0 €
Montgolfières évènement	prestations festival de montgolfières	500 €	500 €
Musique en sol	festival de Paunat	496 €	2 700 €
COTER numérique	cotisation nouvelles technologies	480 €	480 €
Au fil du temps	prestation enfance	420 €	543,50 €
ASTEE (professionnels eaux/environnement)	cotisation eaux	348 €	280 €
AnVEC (collectivités VVF)	cotisation tourisme	300 €	300 €
Envie de jeux	prestation enfance	240 €	0 €
La Cravache de Trélissac	prestation enfance	192 €	72 €
Virus (activités musique)	prestation enfance	175 €	100 €
Sonorium francophone	prestation enfance	140 €	0 €
Yogi yoga	prestation enfance	130 €	0 €
La forme ronde	prestation enfance	115 €	0 €
VVF	cotisation tourisme	100 €	100 €
Club de la presse	cotisations communication	100 €	100 €
Agence régionale de la biodiversité	cotisation développement durable	100 €	100 €
Anes à chroniques	prestation enfance	84 €	0 €
Pays'en graine	cotisation agriculture durable	10 €	10 €

I B.8- Les apports non évalués

Mises à disposition de couloirs de piscine toute l'année

Compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur l'utilisation des piscines intercommunales, les mises à dispositions des couloirs de piscines aux différents clubs n'ont pas été valorisées.

Liste des clubs bénéficiaires : **ACAP, COPO, PPSM** (plongée), **Périgord secourisme, Triathlon, UNSS**.

Mises à disposition annuelles de sites

L'ensemble des mises à disposition de sites a désormais été valorisé via une estimation immobilière indépendante (**AFAC 24, ASD 24, Camp'US, Flep Coulounieix-Chamiers section astronomie, Vélorution, Chantier théâtre, Restos du Cœur**).

Par contre, d'autres mises à disposition ne sont pas évaluées : l'agglomération donne des droits à des associations locales de chasse ou de pêche sur des espaces naturels qui lui appartiennent. En contrepartie, ces associations assurent l'entretien de ces espaces dans le cadre de conditions préalablement établies entre les parties par convention.

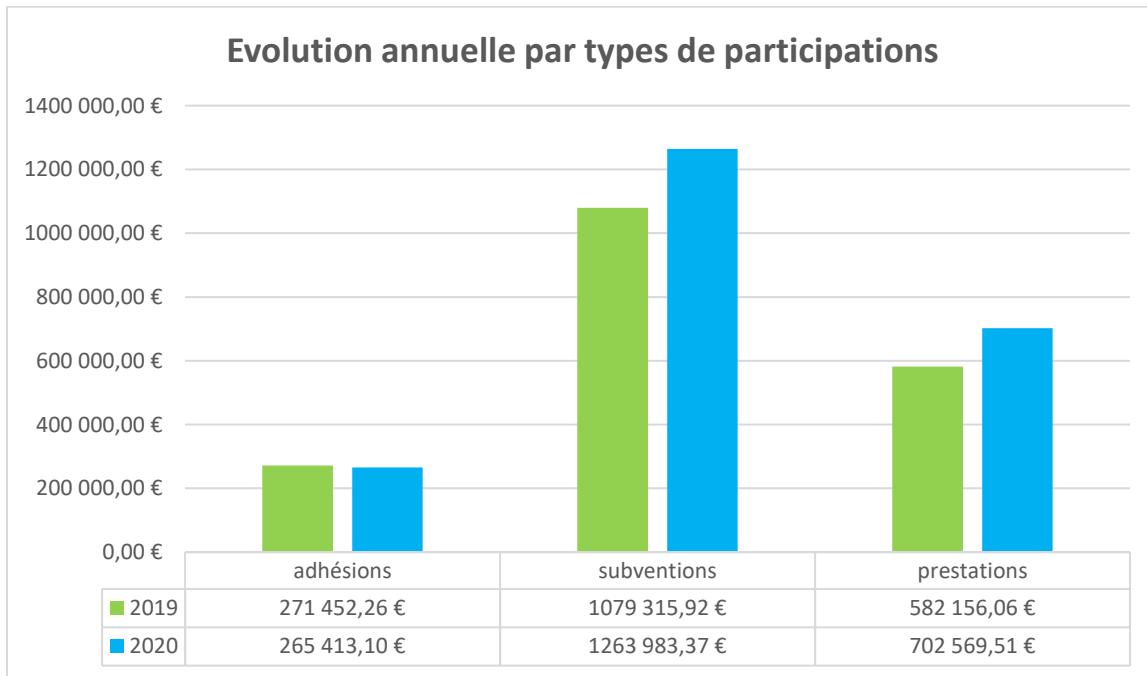
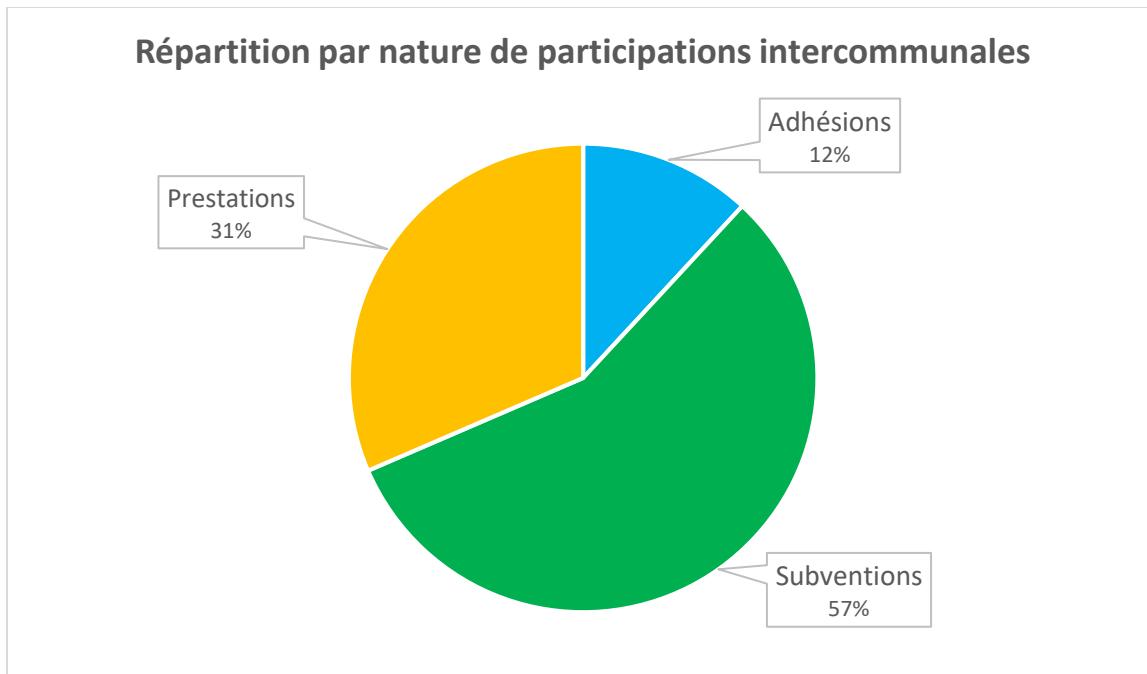
Mises à disposition ponctuelles de sites

En fonction des besoins et des disponibilités, le **centre social St Exupéry** et le **club de pétanque de Chancelade** peuvent utiliser ponctuellement les locaux de l'ALSH.

Remise de produits promotionnels

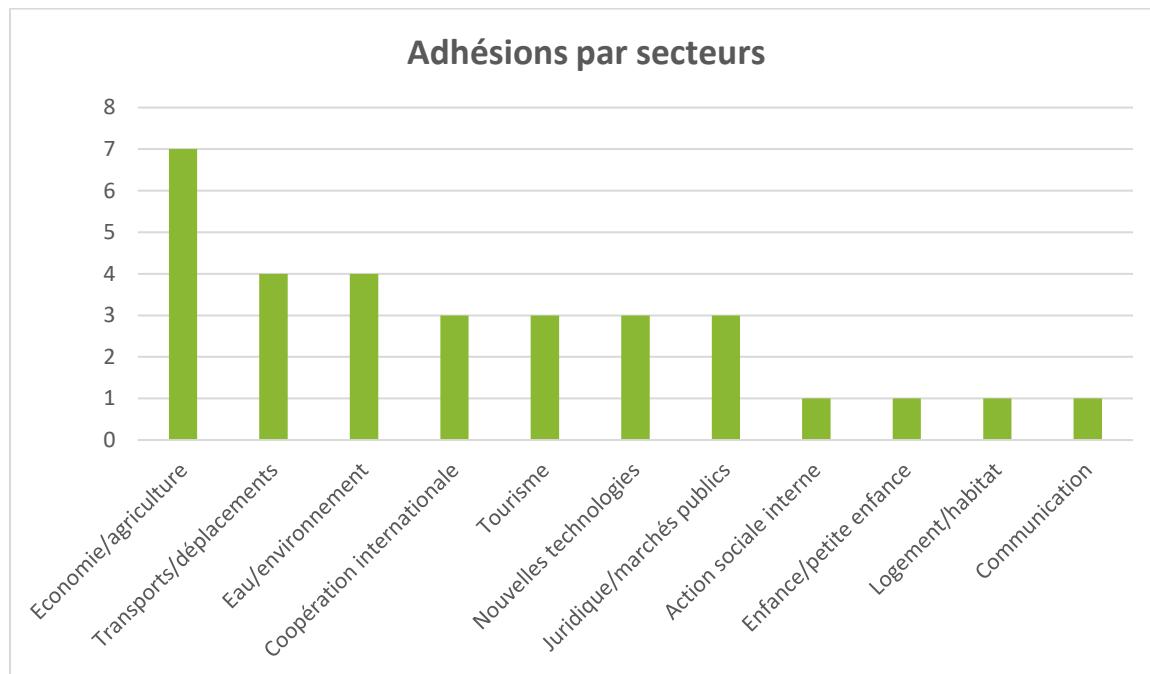
La Direction de la Communication remet sur demande des lots promotionnels du Grand Périgueux à des associations qui organisent des compétitions, évènements...

I C- REPARTITION PAR NATURE D'INTERVENTION



II- ADHESIONS A DES ASSOCIATIONS

Le Grand Périgueux adhérait à 31 associations en 2020.



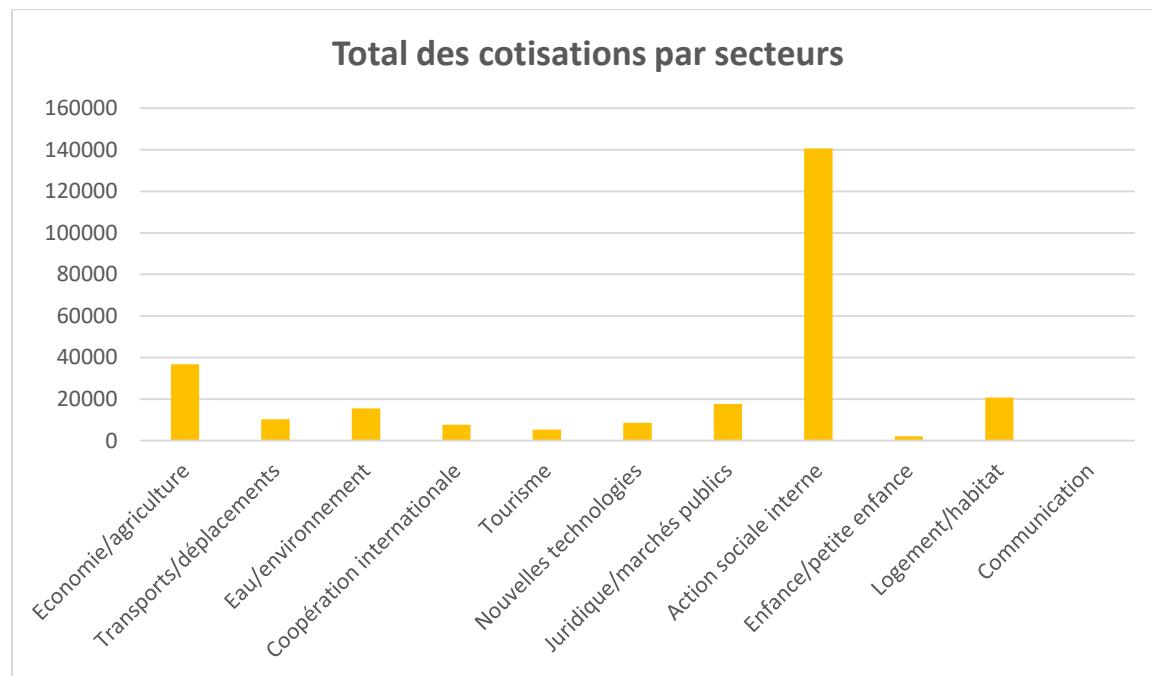
Secteur	Nombre d'associations	Total des cotisations
Economie/agriculture	7	36 810 €
Transports/déplacements	4	10 313,76 €
Eau/environnement	4	15 576,28 €
Coopération internationale	3	7 631 €
Tourisme	3	5 400 €
Nouvelles technologies	3	8 505 €
Juridique/marchés publics	3	17 690 €
Action sociale interne	1	140 637,26 €
Enfance/petite enfance	1	2 050 €
Logement/habitat	1	20 699,80 €
Communication	1	100 €

Montant total des cotisations versées en 2020 : 265 413,10 €. Dans le rapport de 2019, celui-ci s'élevait à 133 547,44 € pour 35 associations. Toutefois, ne figurait pas la cotisation au CDAS (137 904,82 €). Si l'on rectifie cette omission, le total pour 2019 s'élevait à 271 452,26 € pour 36 associations. Par conséquent, les cotisations du Grand Périgueux sont globalement restées stables entre 2019 et 2020.

Les principales évolutions relèvent du secteur des mobilités : la cotisation à **Agir** a été supprimée car relevant de l'EPIC Périmou' et la cotisation à l'**ANATEEP** comprend désormais une assurance pour les transports scolaires au nombre d'enfants transportés.

Plus petite cotisation = 10 € pour **Pays'en Graine** (accompagnement de projets agricoles durables en priorité en agriculture biologique)

Plus importante cotisation = 140 637,26 € pour le **CDAS** (1,30% de la masse salariale + 150 € par agents retraités). Avec la subvention à l'**association du personnel**, l'action sociale interne du Grand Périgueux s'élevait à 179 570,79 € en 2020.



III- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le 1^{er} janvier 2017, la commune de Sorges et Ligueux en Périgord a intégré la communauté d'agglomération. Depuis le 1^{er} janvier 2012, la commune avait délégué l'exploitation de la micro-crèche « Les Coquins » située aux Potences à Sorges, à l'association l'**ADMR**. Cette structure peut accueillir jusqu'à dix enfants simultanément et emploie cinq personnes dont les qualifications répondent à la réglementation.

Le Grand Périgueux s'est donc substitué à la commune dans le cadre de la délégation de service public en cours. Celle-ci arrivant à échéance en 2020, l'agglomération, par délibération DD039-2019 du 28 mars 2019, a lancé une procédure de DSP pour cette structure de petite enfance.

Par délibération DD102-2019 du 26 septembre 2019, le Conseil communautaire a retenu la DSP comme choix de mode de gestion et a attribué cette délégation à l'**ADMR**, dont la candidature répondait aux critères fixés :

- organisation mise en place pour assurer la continuité du service public,
- projet éducatif et social,
- offre financière.

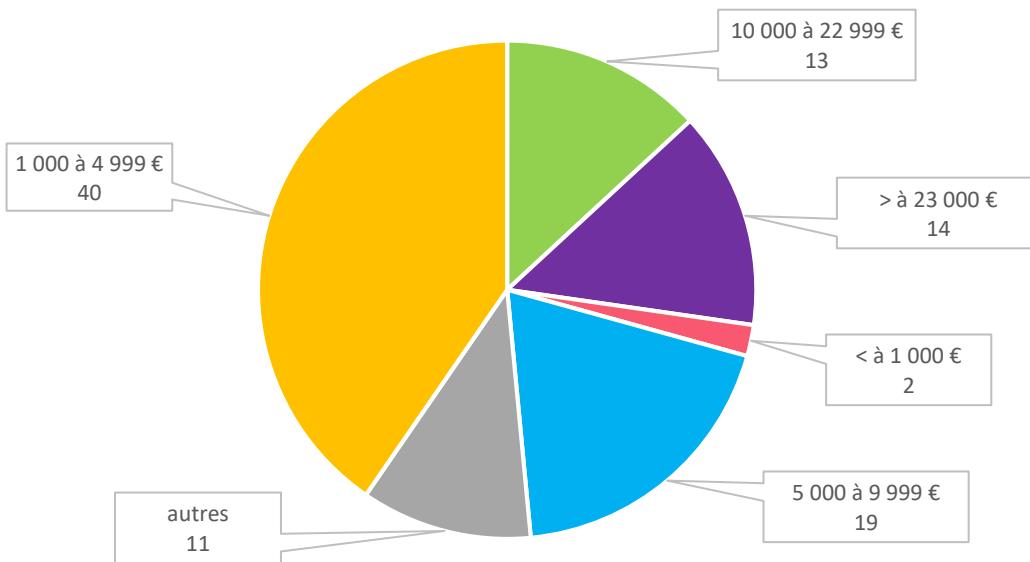
Cette délégation a été attribuée pour une nouvelle durée de huit ans avec versement d'une subvention d'équilibre déterminée, après négociation, selon l'échéancier suivant :

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
28 713 €	29 116 €	29 809 €	30 703 €	31 979 €	33 277 €	34 415 €	35 576 €

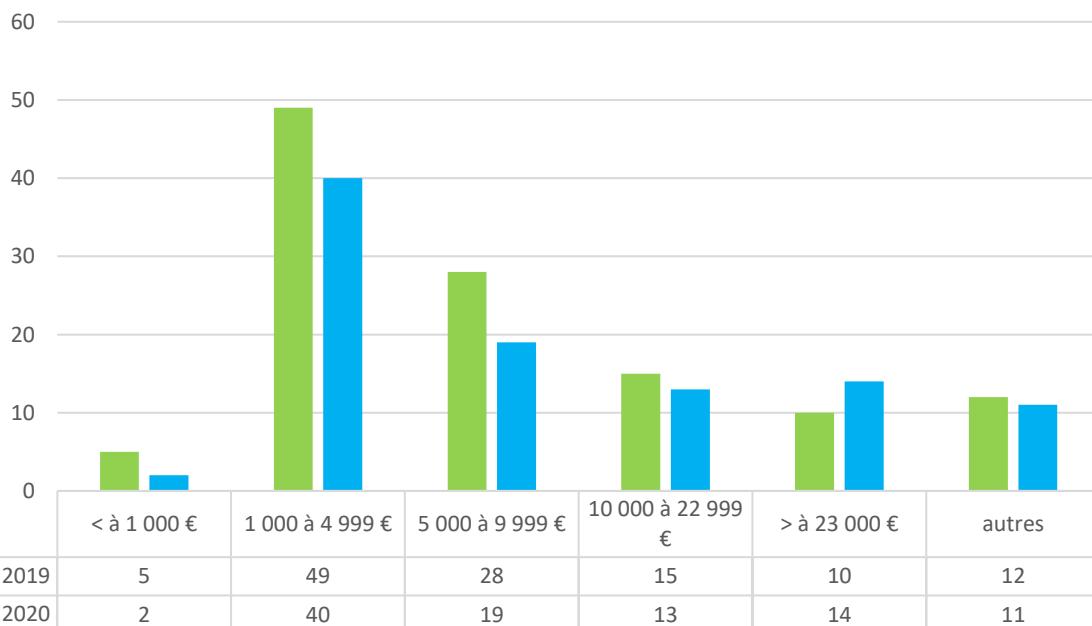
L'**ADMR** verse à l'agglomération un loyer annuel de 6 180 € pour la mise à disposition du bien. En raison de la crise sanitaire, elle a bénéficié d'une annulation de loyers de 1 601,43 € cf. décision DEC2020-018 du 13 mai 2020.

IV- ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES PAR LE GRAND PERIGUEUX

Nombre d'associations bénéficiaires par montants



Evolution annuelle des subventions par montants



Les subventions versées aux associations par le Grand Périgueux s'élèvent pour 2020 à 1 263 983,37 € soit une augmentation de 17,1% par rapport à 2019 (1 079 351,92 €). Ce montant comprend les subventions financières et en nature valorisées.

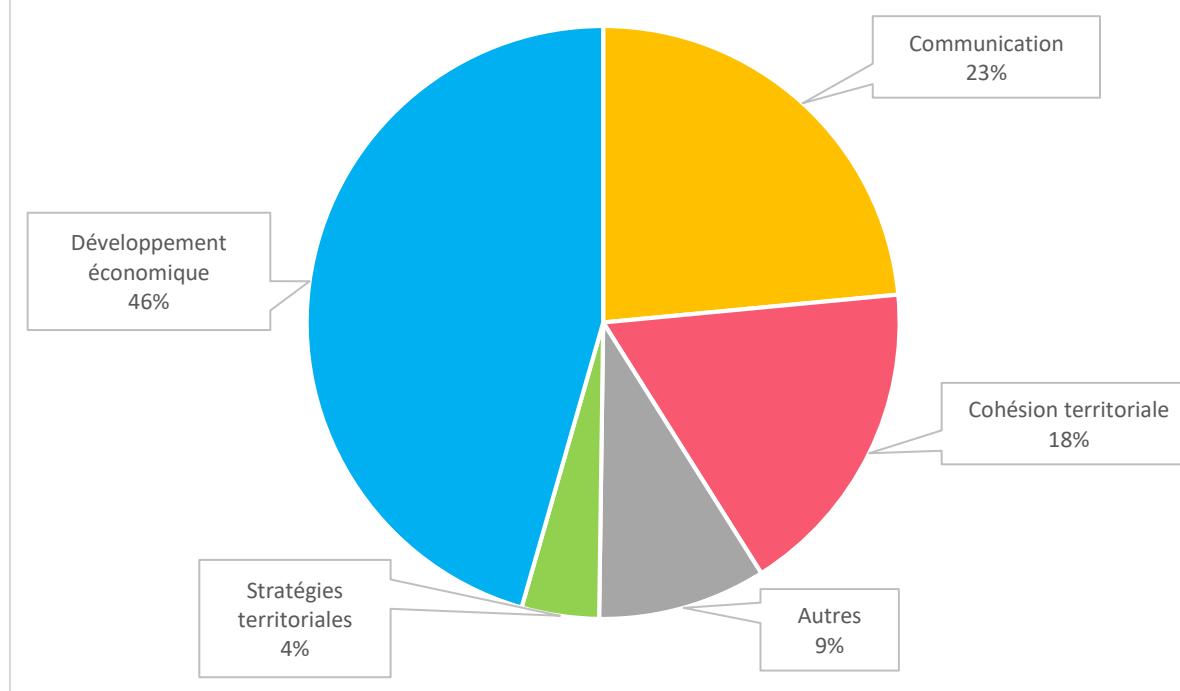
L'état des subventions attribuées en 2020 et leur évolution illustrent l'impact de la crise sanitaire et les efforts de l'agglomération pour soutenir un secteur qui a profondément souffert.

L'état des subventions allouées par l'agglomération au bénéfice de 98 associations en 2020 est présenté par direction instructrice.

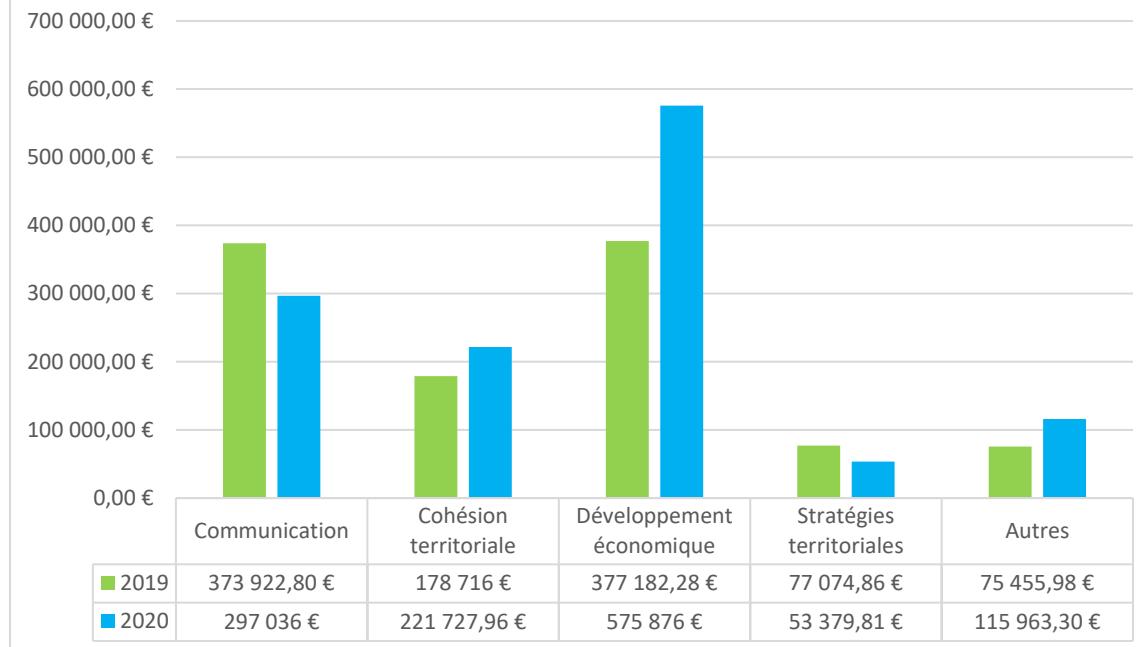
Il est à noter que si toute attribution de subvention supérieure à 23 000 € doit faire l'objet d'une convention, le Grand Périgueux signe des conventions avec chaque association bénéficiaire quel que soit le montant de l'aide. Unique exception : les aides attribuées dans le cadre de l'appel à projet annuel lié au contrat de ville, qui font déjà l'objet d'un cadre spécifique déterminé par l'Etat.

Toutes les attributions et conventions sont soumises à délibération.

Répartition des subventions par directions



Evolution annuelle par directions



IV A- RAPPELS SUR LA REGLEMENTATION APPLICABLE

La réglementation européenne stipule que toute entreprise recevant un financement public, dès lors qu'elle exerce une activité économique d'intérêt général, et ce quel que soit son statut juridique – association ou autre – ou la façon dont elle est financée par la collectivité publique, se voit appliquer la réglementation dite des « aides d'Etat ». Echappe à cette qualification l'association qui ne mène aucune activité marchande et dont le montant de la subvention accordée est inférieur à 200 000 € sur 3 ans, ou à 500 000 € sur 3 ans dans le cas où cette dernière exerce une activité d'intérêt économique général.

Afin d'apporter une sécurité supplémentaire pour les associations, la Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a donné une définition juridique précise aux subventions versées par les personnes publiques :

« Constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. »

Plusieurs caractéristiques sont ainsi retenues pour qualifier une subvention :

- l'aide peut être en numéraire ou en nature ;
- l'aide est facultative pour la personne publique, ce n'est pas un droit acquis ;
- le versement d'une subvention doit être motivé par un objectif d'intérêt public local, limité pour l'agglomération à ses compétences statutaires ;
- l'organisme bénéficiaire doit être à l'initiative des actions, projets et activités soutenus ;
- la subvention ne peut pas correspondre au prix d'une prestation réalisée par l'organisme bénéficiaire pour la personne publique.

Le législateur a également fixé certaines règles de forme :

- Convention obligatoire si la subvention accordée est supérieure à 23 000 €. Elle doit prévoir une définition de l'objet de la subvention, le montant de la subvention, les modalités de versement de la subvention et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.
- Convention obligatoire en matière sportive, d'enseignement privé du second degré sous contrat, de spectacles vivants, de cinéma d'art et d'essai, ou de création ou de maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population dans certaines zones, lorsque l'initiative privée est défaillante.
- L'association subventionnée peut à tout moment être soumise au contrôle des délégués de la collectivité. Elle est tenue de fournir une copie certifiée de ses budget et comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.
- Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'association doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité de son emploi, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.
- Reversement strictement interdit d'une subvention sauf si la collectivité qui verse la subvention l'autorise expressément dans la convention conclue avec l'association.
- Lorsqu'elle reçoit plus de 153 000 € de subvention, l'association est tenue de désigner un commissaire aux comptes et de déposer à la préfecture son budget, ses comptes, la convention et, le cas échéant, les comptes rendus financiers des subventions reçues.

IV B- LES ASSOCIATIONS AYANT BENEFICIE DE SUBVENTIONS DE PLUS DE 23 000 € EN 2020

La plus importante subvention versée à une association en 2020 est une subvention exceptionnelle de 220 000 € à **Initiative Nouvelle Aquitaine** afin de soutenir l'activité économique face aux impacts de la crise sanitaire. **Initiative Périgord** a également vu doubler sa subvention (30 000 €).

Les deux associations rattachées au Grand Périgueux pour mener les politiques de l'emploi intercommunales ont perçu : 139 000 € pour la **Maison de l'Emploi** et 126 887 € pour la **Mission Locale**.

Quatre associations dont le champ d'action relève en grande partie ou totalement de la géographie prioritaire bénéficient de subventions supérieures à 23 000 € :

- **Camp'US** a perçu 49 758,58 € de l'agglomération. 30 000 € de subvention dont une participation de la CAF de 5 000 €, dans le cadre du projet Silôt, pôle ESS et des cultures urbaines. L'association a également bénéficié d'une mise à disposition d'un local, « la maison éclusière », de l'entretien du site, de sa mise en sécurité et du paiement des fluides et réseaux évalués à 14 758,58 €. Au titre du programme Fabrique de territoire, elle a également perçu 5 000 € (reversement de l'Etat).
- **Ouïe Dire** a perçu 41 500 €. A l'action politique de la ville « vagabondage 932 » (7 000 €), s'est ajoutée en 2020 l'intervention « Ça déménage » subventionnée à 34 500 € (dont 22 500 € de reversement de l'ANRU).
- Le **centre social St Exupéry** a perçu 27 100 € pour dix actions conduites dans le cadre de la politique de la ville (23 500 €) et la participation au programme Fabrique de territoire (reversement de 3 600 € de l'Etat).
- **Escale&Co** a perçu 24 530 € au titre du programme Fabrique de territoire (reversement de l'Etat).

L'OI Eau a perçu 43 650 € au titre de la coopération internationale - programme de gestion de l'eau au Vietnam, (2^{ème} partie d'une subvention globale de 96 350 €).

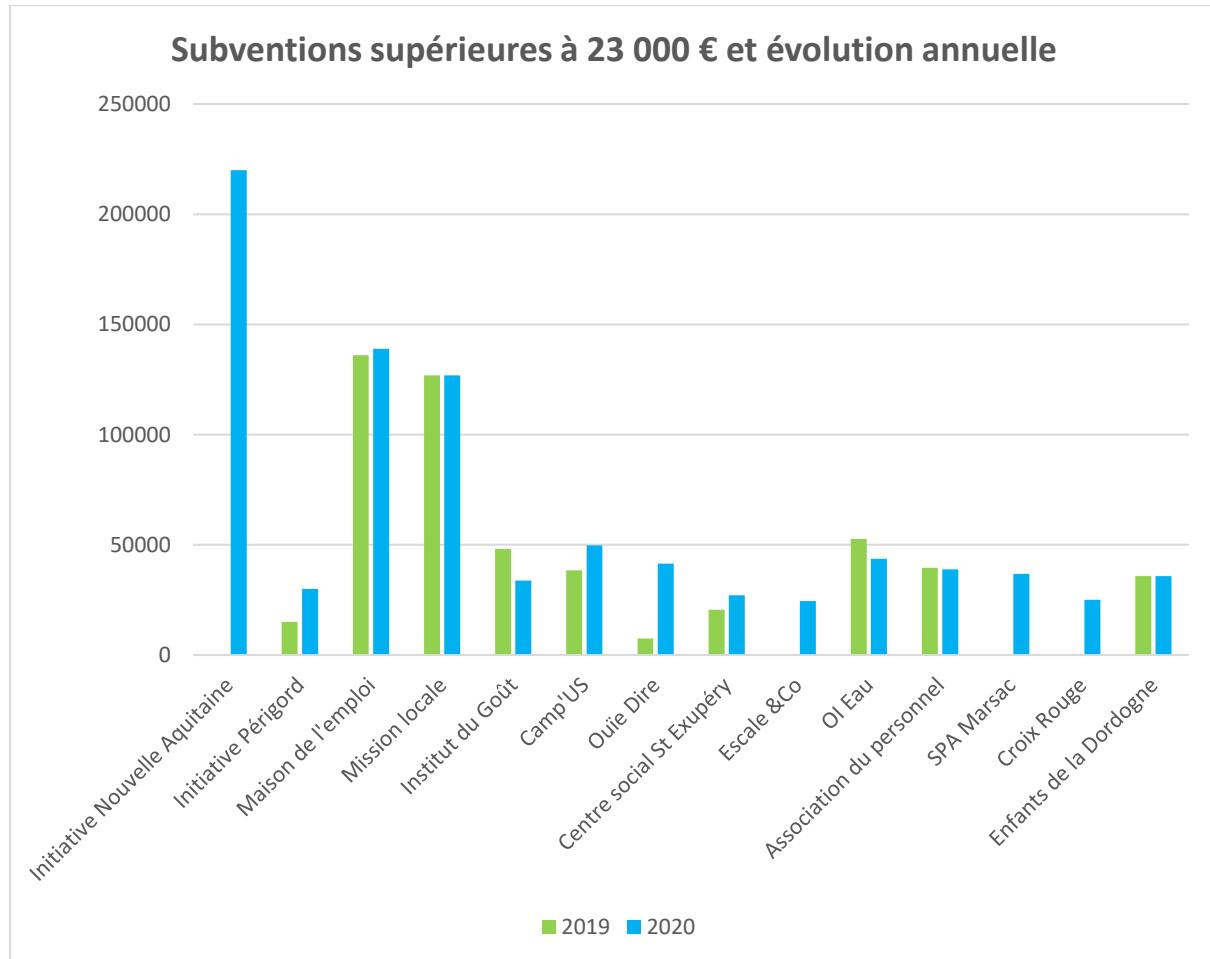
L'Association du personnel du Grand Périgueux a perçu 38 933,25 € équivalant à 0,30% de la masse salariale.

Deux associations d'utilité publique ont bénéficié d'une aide exceptionnelle à l'investissement :

- Sur un montant total de 156 489,45 € HT, l'agglomération a pris en charge 36 775,02 € pour le raccordement de la **SPA** de Marsac au réseau d'assainissement collectif.
- Afin d'accompagner la **Croix Rouge** dans l'aménagement de nouveaux locaux, le Grand Périgueux a apporté 25 000 € pour une opération globale de 450 000 €.

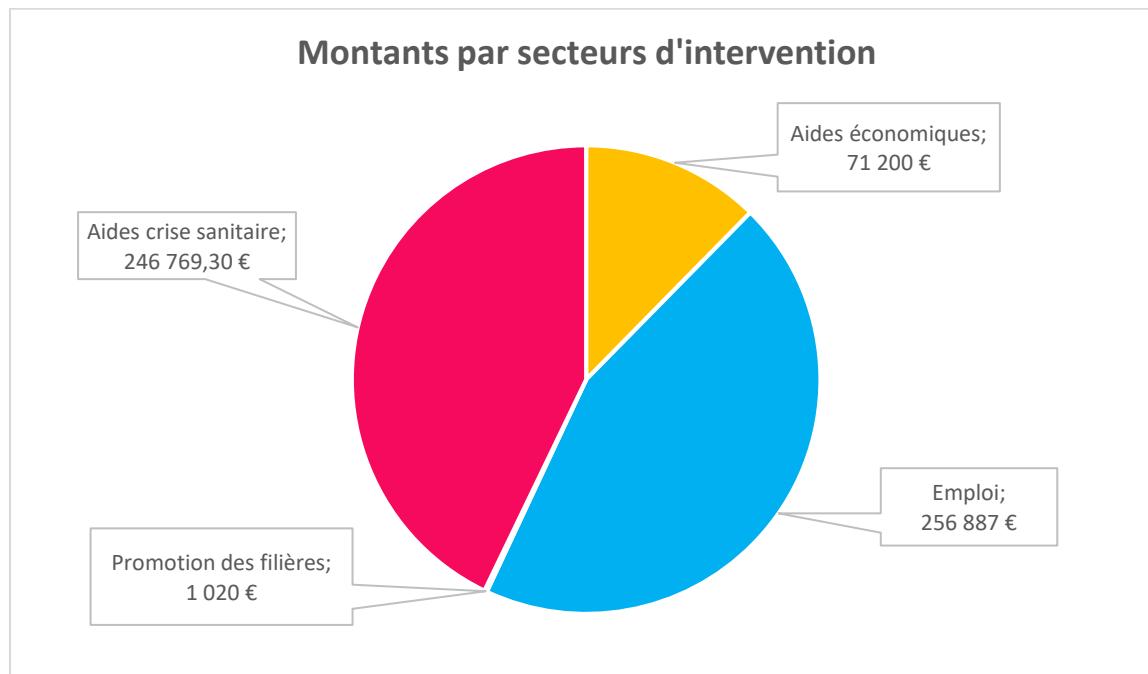
Les Enfants de la Dordogne ont perçu 35 852 € comme club sportif de Boulazac, subvention de 2019 reconduite à l'identique selon le dispositif de soutien face aux impacts de la crise sanitaire.

L'Institut du goût du Périgord a perçu 22 000 € et a bénéficié d'une annulation de loyers de 11 769,30 € dans le cadre de la politique de soutien face aux impacts de la crise sanitaire.



IV C- LES SUBVENTIONS SUIVIES PAR LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION ET EMPLOI

En 2020, 575 876 € ont été versés à des associations sous forme de subvention via la Direction du Développement économique, innovation et emploi, soit une augmentation de 53,5% par rapport à 2019 (375 182,28 €).



IV C.1- Aides exceptionnelles crise sanitaire : 246 769,30 €

Afin d'apporter son soutien au secteur économique frappé de plein fouet par la crise sanitaire et les périodes de confinement, la communauté d'agglomération a élaboré un plan d'action de plus de 2 millions d'euros (décision DEC2020-018 du 13 mai 2020) dont 220 000 € de participation au dispositif régional de Fonds de Prêts et de Solidarité et de Proximité Régional aux TPE et associations via **Initiative Nouvelle Aquitaine** et 15 000 € à **Initiative Périgord**, chargée de l'instruction des demandes pour couvrir l'accroissement des frais de structures. Au total, 51 entreprises ont pu bénéficier de prêts à taux zéro pour 631 000 €.

Cette décision comprend aussi l'annulation de 3 mois de loyers des locataires acteurs économiques et associatifs de l'agglomération. Trois associations locataires ont bénéficié de cette annulation dont une dans le secteur économique : **Institut du goût du Périgord** (11 769,30 €).

IV C.2- Emploi : 256 887 €

Par délibération DD129-2016 du 29 septembre 2016, le Conseil communautaire a acté l'intégration dans ses statuts de la compétence (n°17) « *Soutien à la politique de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle par la gestion et le financement des structures locales et des dispositifs de soutien à l'emploi* » à partir du 1^{er} janvier 2017. Ainsi, la **Maison de l'Emploi** et la **Mission Locale** ont été rattachées au Grand Périgueux afin de mener des politiques locales de l'emploi cohérentes et innovantes à destination de tous les demandeurs d'emploi, en particulier les publics spécifiques, sur un territoire commun, grâce à l'intervention coordonnée des structures existantes.

La participation à ces associations fait l'objet, chaque année, d'une délibération et d'une convention spécifiques. En 2020 comme en 2019, elle s'est élevée à 256 887 €.

Maison de l'Emploi : accompagnement des 26 ans et plus

6 élus de l'agglomération membres du Conseil d'Administration

En 2020, la Maison de l'Emploi a accompagné plus de 500 personnes par le biais de :

- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), 371 personnes ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé ayant permis 67 sorties positives (CDI, CDD de plus de 6 mois, formations qualifiantes...).
- 31 397 heures de clauses d'insertion sociale ont été effectuées sur 54 marchés impliquant 83 personnes et 53 entreprises.
- Action réfugiés : 77 bénéficiaires représentant 17 nationalités différentes, dont 26 ont intégrées le PLIE dans le cadre d'un accompagnement renforcé.

Participation du Grand périgueux : 130 000 €, auxquels s'ajoutent 9 000 € au titre du contrat de ville pour les actions « la fabrique à entreprendre » et « stage-in ».

Mission Locale : accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans

11 élus de l'agglomération membres du Conseil d'Administration

En 2020, 661 jeunes ont été reçus en premier accueil malgré la crise sanitaire. 1 735 jeunes ont été accompagnés dont 620 ont accédé à l'emploi, 107 sont entrés en alternance et 160 ont suivi une formation professionnelle. 216 personnes ont bénéficié de la « garantie jeunes », dispositif pour les jeunes en situation de précarité, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études.

Participation du Grand périgueux : 126 887 €

IV C.3- Aides économiques : 71 200 €

L'agglomération a adopté un « *règlement d'intervention des aides aux entreprises du Grand Périgueux* » en conformité avec sa compétence obligatoire (n°1) « *développement économique* », la Loi NOTRe et le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), par délibération DD105-2017 du 28 septembre 2017.

En 2020, les associations suivantes ont perçu des subventions du Grand Périgueux (cf. délibération DD2020-080 du 23 juillet 2020) pour leur contribution au développement de l'économie, pour un montant global de 71 200 €, soit 21,2% de moins qu'en 2019.

association	Subvention 2020	Subvention 2019
Institut du goût du Périgord	33 769,30 €	48 145,28 €
Initiative Périgord	15 000 €	15 000 €
Club d'entreprises Interface	11 000 €	11 000 €
Club d'entreprises Péri ouest	7 200 €	7 200 €
Coop alpha	10 000 €	5 000 €
France active	3 000 €	3 000 €
Centre des jeunes dirigeants	3 000 €	0 €

A noter que l'**Institut du goût du Périgord** a bénéficié d'une subvention de 22 000 € dans le cadre d'une convention signée pour 2020-2022 cf. délibération DDB2020-004 du 30 janvier 2020.

Conformément à la délibération DDB031-2018 du 24 mai 2018, le Grand Périgueux a décidé de soutenir le fonctionnement de l'incubateur « Émergence Périgord » porté par **Coop Alpha** pour 2018-2020. A ce titre, l'association a perçu une subvention de 10 000 € en 2020.

Le **Centre des jeunes dirigeants** a perçu une subvention pour l'organisation d'une soirée conférence avec Nicolas Vanier en vue de contribuer à « développer l'animation et accompagner la mise en réseau des acteurs de l'économie » cf. délibération DDB2020-005 du 30 janvier 2020.

IV C.4- Promotion des filières : 1 020 €

L'agglomération a adopté un « *règlement d'intervention Manifestation de promotion des filières et produits agricoles et d'artisanat d'art* » en conformité avec sa compétence obligatoire (n°1) « *développement économique* » et sa compétence supplémentaire (n°19) « *soutien au développement de l'agriculture durable et au développement forestier, à l'approvisionnement de la restauration collective et l'aide à la promotion, à la transformation*

ou à la commercialisation de produits locaux » cf. délibérations DD129-2016 du 29 septembre 2016 et DD060-2019 du 27 juin 2019.

En raison de la crise sanitaire, la grande majorité des manifestations a été annulée en 2020. La seule association à avoir pu tenir son évènement est l'**Association de promotion de la truffe** qui a perçu 1 020 € de la part du Grand Périgueux pour l'organisation de « la fête de la truffe » à Sorges cf. délibération DDB2020-002 du 30 janvier 2020.

Par ailleurs, si cette participation n'a pas donné lieu au versement d'une subvention en 2020, le Grand Périgueux était toujours partie prenante du projet de Manufacture Gourmande mené par la ville de Périgueux. A ce titre, l'agglomération dispose de deux représentants au sein de l'**association de préfiguration de la Manufacture Gourmande**.

IV D- LES SUBVENTIONS SUIVIES PAR LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION EN LIEN AVEC LE SERVICE PISCINES ET PARTENARIATS SPORTIFS

Une nouvelle compétence (n°24) «Aide au développement sportif et culturel » a été insérée aux statuts de l'agglomération en 2019 :

« 1/ En matière sportive, et afin d'assurer le développement de la pratique sportive sur le territoire communautaire, la communauté d'agglomération le Grand Périgueux peut :

- apporter une aide financière par le versement de subventions à des associations sportives ou sociétés remplissant la mission d'intérêt général relevant d'actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale (tel que défini au 2 de l'article R113-2 du code du sport) à l'échelle communautaire ;

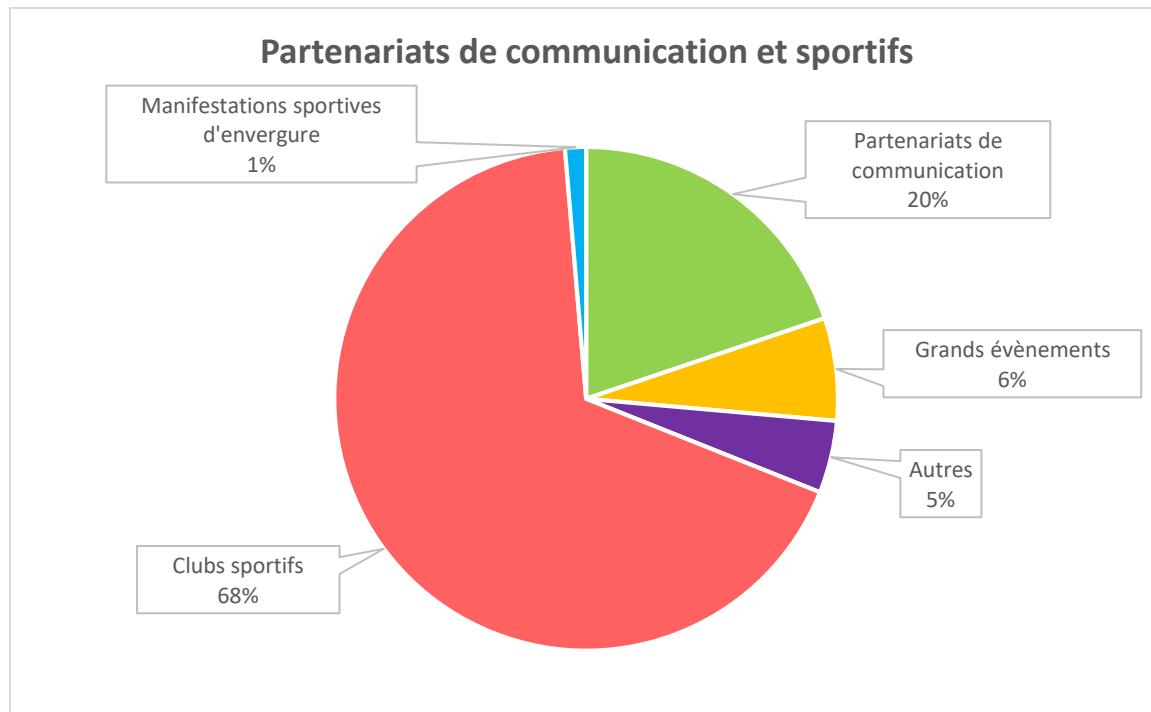
- apporter une aide financière à un sportif de haut niveau nommément désigné et ayant des attaches communautaires, par la conclusion de contrat de partenariat d'image permettant un plus grand rayonnement de l'agglomération sur et au-delà de son territoire.

2/ En matière culturelle, la communauté d'agglomération le Grand Périgueux peut apporter une aide financière par le versement de subventions à des associations pour l'organisation de manifestations à vocation culturelle. Cette aide financière sera liée à la compétence développement touristique et permettra par une meilleure communication et une amélioration de l'accueil de faire connaître et apprécier le territoire de l'agglomération à l'extérieur de son territoire. »

La délibération DDB025-2018 adoptée par le bureau communautaire le 24 mai 2018, modifiée par la délibération DDB030-2019 du 23 mai 2019, détermine les critères d'intervention dans le domaine des aides aux clubs sportifs et aux manifestations culturelles et fixe une enveloppe

pour les grands évènements et les manifestations sportives de portée régionale, nationale ou internationale.

Si la crise sanitaire a malheureusement empêché la réalisation de nombreux évènements et le fonctionnement normal des associations, le Grand Périgueux a décidé d'assurer un soutien à ces indispensables acteurs du lien social par une décision DEC2020-018 du 13 mai 2020. En 2020, ce sont ainsi 297 036 € qui ont été versés à des associations sous forme de subventions via la Direction de la Communication, soit une baisse de 20,3% par rapport à 2019 (372 922,80 €).



IV D.1- Les partenariats de communication : 58 847 €

Dans le cadre du règlement d'intervention, 4 critères « communs » sont pris en compte :

- nature des bénéficiaires ;
- nature des actions et projets ;
- secteurs culturels concernés ;
- critère de majoration si l'évènement porte sur plusieurs communes, a une dimension éducative et/ou une dimension environnementale.

Des critères « spécifiques » s'appliquent également selon que le partenariat est « ponctuel » ou « récurrent ».

Exceptionnellement, les dépenses déjà engagées par les organisateurs et non remboursables ont été prises en compte dans le calcul des aides accordées y compris lorsque l'évènement a été annulé.

association	manifestation	subvention
Féroce marquise	Expoésie	11 250 €
Mnop	festival musique	3 291 €
Livre en fête	salon du livre Champcevinel	1 343 €
Amicale laïque Bassillac	festival Bande Dessinée	9 000 €
Sanilhac expression	Sanilh'art	7 000 €
Printemps o Proche Orient	festival Orizons	4 763 €
Chantier théâtre	Cie Florence Lavaud/le Lieu	5 000 €
Ligue de l'enseignement	festival la Vallée	2 200 €
Médiagora	Festival du Bleu en hiver	15 000 €

IV D.2- Les grands évènements : 19 585 €

association	événement	subvention
Odyssée	Mimos	10 010 €
Sans Réserve	Isle était une voix	8 100 €
Musique en sol	festival musique Paunat	496 €
Clap	la Truffe d'argent	979 €

IV D.3- Les clubs sportifs : 200 804 €

4 critères sont pris en compte :

- niveau sportif du club ;
- nombre total de licenciés ;
- nombre de licenciés de moins de 18 ans ;
- nombre d'éducateurs diplômés.

En raison de la crise sanitaire, il a été décidé de reconduire à l'identique de 2019 les subventions aux clubs sportifs cf. décision DEC2020-018 du 13 mai 2020. Seul le **club de canoë-kayak de Marsac** a vu sa subvention diminuer selon le protocole financier défini par la délibération DDB049-2019 du 11 juillet 2019.

club	subvention
Enfants de la Dordogne	35 852 €
Canoë-kayak Marsac	21 000 €
Foot Coulounieix Chamiers	15 168 €
Périgueux Canoë-kayak	13 372 €
Foot bassimilhac	10 848 €

club	subvention
Foot Notre Dame de Sanilhac	10 758 €
Handball Champcevinel	9 292 €
Foot Razac	8 452 €
Rugby Vergt	7 716 €
Foot Château l'Evêque	6 562 €
Foot Chancelade	6 414 €
Foot Coursac	5 776 €
Foot Atur	5 728 €
Foot Antonne Le Change	5 124 €
Foot Mensignac	5 088 €
Foot La Douze Cendrieux	5 020 €
Foot Marsaneix	4 286 €
Tennis Agonac	3 282 €
Boulistes Cornille	3 164 €
Foot Ste Alvère	2 924 €
Foot Annesse et Beaulieu	2 704 €
Tennis de table Sarliac	2 222 €
Foot St Pierre de Chignac	2 198 €
Judo Blis et Born Le Change	1 888 €
Milhac moto club	1 648 €
Foot Sorges Mayotte	1 602 €
Cycloclub rando St Crépin	1 578 €
Pétanque Savignac les Eglises	1 138 €

IV D.4- Les manifestations sportives d'envergure : 4 000 €

En raison de la crise sanitaire seule une manifestation a pu avoir lieu en 2020 : le tournoi du **CAP tennis** cf. décision DEC2020-018 du 13 mai 2020.

IV D.5- Bénéficiaires des mises à disposition gratuites de couloirs de piscine

En raison de la crise sanitaire les piscines n'ont pratiquement pas pu être utilisées. La mise à disposition gratuite de couloirs au bénéfice de clubs et associations n'a donc pas été valorisée.

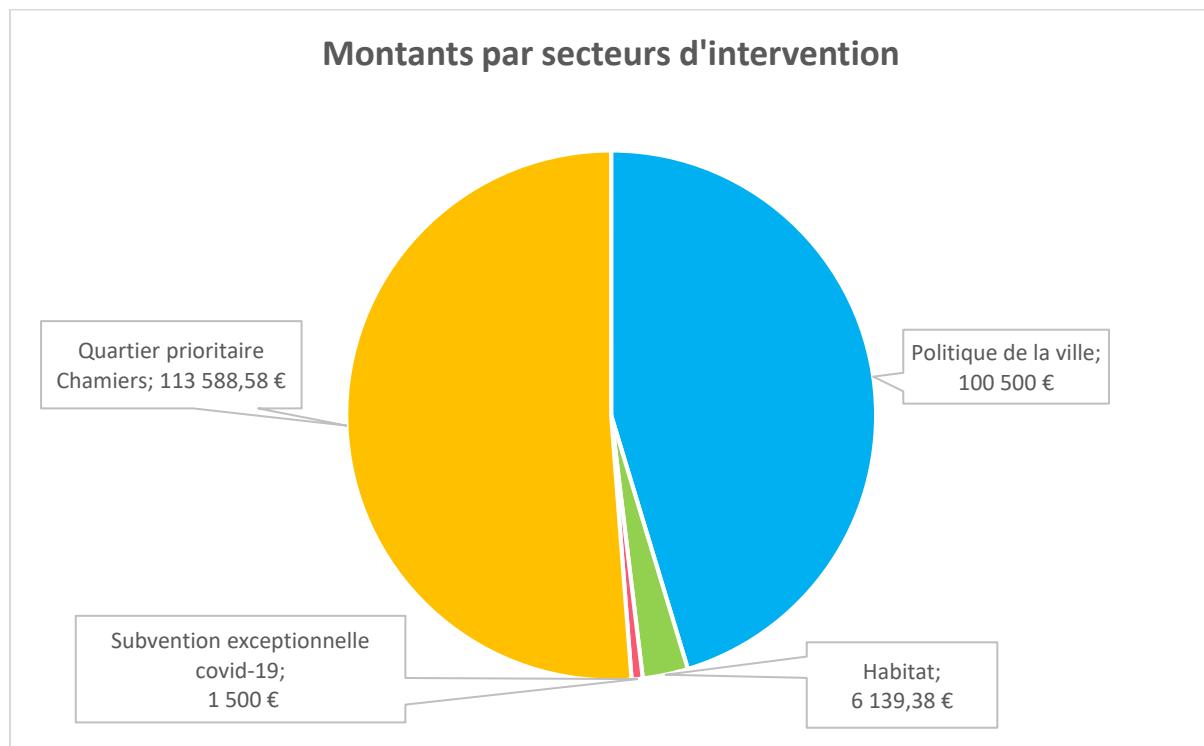
IV D.6- Autres : 13 800 €

La scène conventionnée **Chantier-théâtre** Cie Florence Lavaud/le Lieu est hébergée dans un site propriété de l'agglomération à St Paul de Serre. Outre la subvention au titre des partenariats de communication, l'association bénéficie d'avantages valorisés à hauteur de

11 100 € : loyer minoré, entretien, mise en sécurité... En 2020, 3 mois de loyers (2 700 €) ont également été annulés selon le plan de soutien au secteur économique cf. décision DEC2020-018 du 13 mai 2020.

IV E- LES SUBVENTIONS SUIVIES PAR LA DIRECTION HABITAT ET COHESION SOCIALE

En 2020, 221 727,96 € ont été versés à des associations sous forme de subventions via la Direction Habitat et cohésion sociale, soit une hausse de 24,1% par rapport à 2019 (178 716 €).



IV E.1- Politique de la ville : 100 500 €

Compétence obligatoire (n°4) de l'agglomération, 104 000 € de subventions ont été consacrés aux actions de politique de la ville en 2020.

9 000 € ont été versés à l'**AFAC 24** pour la plateforme MUST. Inscrite dans le programme d'actions du Contrat de ville 2015-2020 et du Plan global de déplacement (PGD) 2016-2020, cette plateforme autour de la mobilité a été créée en 2017. Elle bénéficie d'un financement commun du CGET (Etat), du Grand Périgueux et de la CAF, dont la participation de 4 000 € est reversée par l'agglomération. Cette plateforme MUST comprend des ateliers et des

formations en faveur des publics en insertion. Initialement affectée aux quartiers « prioritaires », elle s'est progressivement étendue à tout le territoire.

Dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020, un appel à projets est lancé chaque année pour financer des actions spécifiques. Celles-ci sont cofinancées par le CGET (Etat), les trois villes concernées (Boulazac Isle Manoire / Coulounieix-Chamiers / Périgueux) et d'autres collectivités comme le Grand Périgueux, le Département ou la Région. En 2020, le Grand Périgueux, par décision DEC2020-011 du 14 avril 2020, a apporté 91 500 € de financement aux associations suivantes :

association	subvention
Centre social St Exupéry	23 500 €
Maison de l'emploi	9 000 €
Ouïe dire	7 000 €
All boards family	5 500 €
Le Chemin	5 000 €
Ciné-cinéma	3 000 €
EPED	3 000 €
Association 3S	2 500 €
Printemps o Proche Orient	2 000 €
Sans Réserve	2 000 €
Maison 24	2 000 €
Upop	2 000 €
ASPTT lutte	2 000 €
Boxing club Périgueux	2 000 €
Cap sciences	2 000 €
CIFPH	2 000 €
Club athlétique périgourdin rugby	2 000 €
Médecine périgourdine humanitaire MPH	2 000 €
Rouletabille	2 000 €
Radios libres en Périgord RLP 24	2 000 €
Tennis club Boulazac	2 000 €
JAGAS	2 000 €
Odyssée	1 500 €
Périgueux handball	1 500 €
Safed	1 500 €
Cavaliers et meneurs de la vallée	1 000 €
Médiagora	1 000 €
Siphon'art	1 000 €

En plus des subventions aux associations, le Grand Périgueux a financé des actions portées par la ville de Périgueux pour 3 500 €, au titre de cet appel à projet.

IV E.2- Quartier prioritaire de Chamiers : 113 588,58 €

L'agglomération a lancé son projet de Pôle des cultures urbaines, localisé sur l'ancien « camp américain » de Coulounieix-Chamiers, par délibération DD054-2016 du 28 avril 2016. Ce projet, désormais nommé « Silôt », a évolué au fil des contributions des partenaires en Pôle de l'économie sociale et solidaire. Cette opération répond à la compétence supplémentaire (n°20) « *création et gestion d'un parc des cultures urbaines à Coulounieix-Chamiers* », des statuts de l'agglomération. Cf. délibération DD129-2016 du 29 septembre 2016.

L'association **Camp'US** rassemblant les différents partenaires s'est vue confier le travail sur le fonctionnement et le modèle économique de ce projet structurant. La délibération DDB080-2018 du 13 décembre 2018 fixe les conditions de participation du Grand Périgueux. D'autres partenaires participent au financement de cette structure : la Région pour 40 000 €, l'Etat pour 5 500 € et la CAF pour 5 000 €.

En 2020, la participation de l'agglomération s'élève globalement à 44 758,58 €, correspondant à la subvention de la collectivité, le versement de la participation de la CAF et la mise à disposition de la « maison éclusière » pour accueillir la maison de projet ainsi que son entretien, sa mise en sécurité et le règlement des fluides, avantages évalués à 14 758,58 € cf. délibération DD2020-095 du 17 septembre 2020.

Adhérent de l'association, le Grand Périgueux dispose de 2 représentants titulaires (et 2 suppléants) au sein de son conseil d'administration.

En 2020, l'agglomération a été lauréate avec cinq associations (**Camp'US, Escale&Co, le centre social St Exupéry, la Maison de l'Emploi et la Mission Locale**) de l'appel à manifestation d'intérêt national « Fabrique de territoire ». Une subvention maximale de 150 000 € sur 3 ans a été affectée à ce programme, dont 35 000 € pour la première année. Le Grand Périgueux a signé une convention avec l'Etat (délibération DD2020-092 du 17 septembre 2020) et a assuré pour 2020 un versement (délibération DD2020-132 du 19 novembre 2020) selon les modalités suivantes :

- **Escale&Co** : 24 530 € (achat de matériel numérique et travail de coordination)
- **Camp'US** : 5 000 € (achat de matériel numérique)
- **Centre social Saint Exupéry** : 3 600 € (achat de matériel numérique)

IV E.3- Equilibre social de l'habitat : 6 139,38 €

Répondant à une compétence obligatoire (n°3) de l'agglomération, le service a appuyé deux associations dans ce secteur, pour 6 139,38 €.

La **Confédération nationale du logement** a bénéficié d'une subvention de 1 000 € cf. décision DEC2020-010 du 8 avril 2020.

Une maison a été mise à disposition gratuitement de l'association **ASD 24**, missionnée pour assurer le logement d'urgence par l'Etat. Cette maison a fait l'objet de travaux de réfection en 2020. L'ensemble a été valorisé à hauteur de 5 139,38 €.

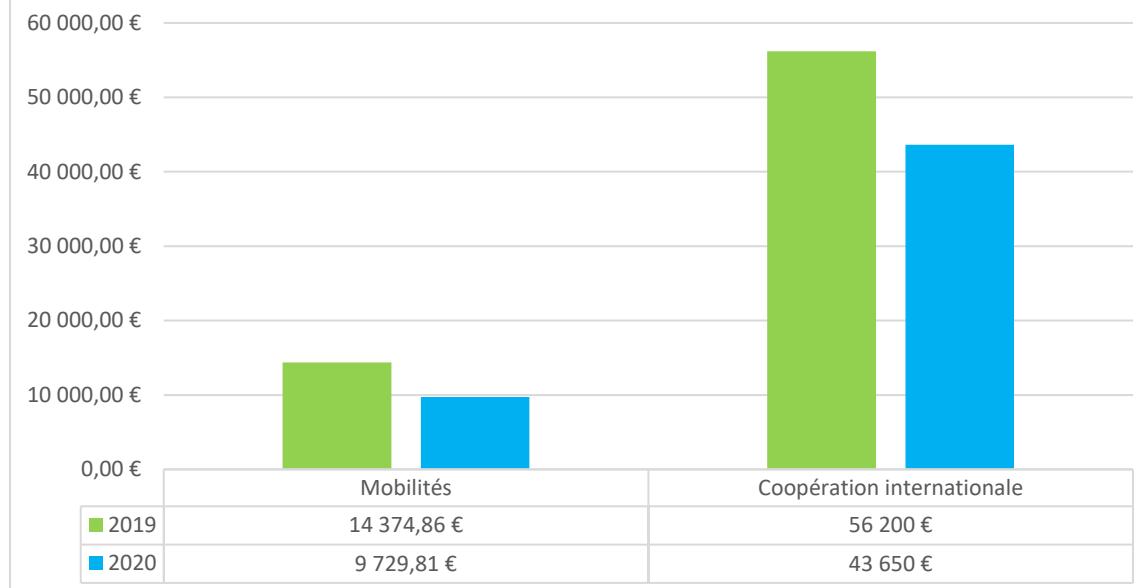
IV E.4- Subvention exceptionnelle Covid-19 : 1 500 €

Dans le cadre de son plan de soutien exceptionnel lié à la crise sanitaire, le Grand Périgueux a attribué une subvention de 1 500 € au **Secours Populaire** de la Dordogne cf. décision DEC2020 018 du 13 mai 2020.

IV F- LES SUBVENTIONS SUIVIES PAR LA DIRECTION STRATEGIES TERRITORIALES

En 2020, 53 379,80 € ont été versés à des associations sous forme de subvention via la Direction Stratégies territoriales, soit 30,7% de moins par rapport à 2019 (77 074,86 €). Cette évolution s'explique principalement par une subvention exceptionnelle (donc non renouvelée en 2020) en 2019 pour une étude sur le retraitement de l'amiante et la fin de la mise à disposition de bus « Péribus » pour certains évènements.

Subventions Stratégies territoriales et évolution annuelle



IV F.1- Coopération internationale : 43 650 €

Le Grand Périgueux mène des actions de coopération internationale. Rattaché à sa compétence supplémentaire (n°12) « assainissement », un programme d’actions avec le Vietnam a été engagé, programme retenu par l’Etat dans le cadre d’un appel à projet porté par le ministère des Affaires étrangères. Par délibération DDB055-2019 du 11 juillet 2019, l’agglomération a attribué une subvention de 96 350 € à l’association **OI Eau** en vue de réaliser une étude pour créer un assainissement efficace dans la ville de Bac Ha. Le paiement de cette subvention s’effectue sur 2 ans dont 52 700 € ont été versés en 2019 et 43 650 € en 2020.

IV F.2- Mobilité : 9 729,81 €

L’agglomération met à la disposition gratuite de l’association **Vélorution** un local pour accueillir ses activités, autour de son « atelier vélo participatif ». Cette mise à disposition s’accompagne de l’entretien, de la mise en sécurité du site et le règlement des fluides par le Grand Périgueux. L’ensemble est évalué à 9 729,81 € cf. délibération DD2020-149 du 17 décembre 2020.

IV G- LES AUTRES SUBVENTIONS

L'**Association du personnel** a perçu une subvention correspondant à 0,30% de la masse salariale de l'agglomération, s'élevant à 38 933,25 € cf. délibération DD2020-089 du 17 septembre 2020. Avec la cotisation au CDAS (140 637,26 €), l'action sociale interne du Grand Périgueux s'élevait à 179 570,79 € en 2020.

Par délibération DD102-2019 du 26 septembre 2019, la gestion de la micro-crèche de Sorges a été confiée à l'**ADMR**, via une procédure de délégation de service public. Un loyer annuel de 6 180 € pour la mise à disposition du bien est dû par l'association au Grand Périgueux. Dans le cadre du plan de soutien au secteur économique (décision DEC2020-018 du 13 mai 2020), l'association a bénéficié d'une annulation de 3 mois de loyers de 1 601,43 €.

Deux associations d'utilité publique ont bénéficié d'une aide exceptionnelle à l'investissement :

- Sur un montant total de 156 489,45 € HT, l'agglomération a pris en charge 36 775,02 € pour le raccordement de la **SPA** de Marsac au réseau d'assainissement collectif cf. délibération DD2020-125B du 19 novembre 2020.
- Afin d'accompagner la **Croix Rouge** dans l'aménagement de nouveaux locaux, le Grand Périgueux a apporté 25 000 € pour une opération globale de 450 000 € cf. délibération DDB048-2019 du 11 juillet 2019.

Les **Restos du Cœur** ont bénéficié de la mise à disposition gratuite d'une maison située à Boulazac, avenue Marcel Paul, pour assurer des activités caritatives et la distribution de denrées. Cette mise à disposition accompagnée de son entretien et de sa mise en sécurité est évaluée à 9 453,60.

La section astronomie du **Flep de Coulounieix-Chamiers** a bénéficié de la mise à disposition gratuite d'un terrain et d'un bâtiment à la Rampinsolle évaluée à 4 200 €, dont l'association assure l'entretien.

Des **associations locales de chasse et de pêche** bénéficient de droits sur des espaces naturels de l'agglomération : berges, prairies, bois... (non évaluées). En contrepartie, elles en assurent l'entretien.

Le **centre social St Exupéry** et le **club de pétanque de Chancelade** bénéficient de mises à disposition gratuites et ponctuelles de locaux d'ALSH (non évaluées).

Enfin, l'agglomération a mis à disposition ponctuellement et gratuitement des sections de sa Voie Verte pour des manifestations diverses : Isle était une voie, 10km du canal... Le coût logistique pour l'agglomération est évalué à 500 € par évènement.